

T@mT@m/CFTC.FAE

Fédération CFTC des Fonctionnaires et agents de l'Etat - 2bis, quai de la Mégisserie - 75001 PARIS
Téléphone : 01 40 13 80 88 - Fax : 01 40 13 80 89
Mél. : cftcfae@free.fr - Site : <http://cftcfae.free.fr>

N°257 - Le 11 octobre 2012

Parcours professionnels, carrières et rémunérations la ministre ouvre la concertation. La CFTC veut du concret !

La Ministre M. LEBRANCHU a ouvert hier soir au Conseil Economique, social et environnemental, la concertation concernant les Parcours professionnels, carrières et rémunérations.

La ministre ouvre 4 pistes :

- Donner de nouvelles perspectives aux agents publics (Grilles indiciaires tombées au niveau du SMIC...)
- Mieux cibler les mesures catégorielles (Eviter le saupoudrage...)
- Favoriser la mobilité
- Revoir la politique indemnitaire

La CFTC insiste sur les besoins importants des agents et questionne la ministre sur ses marges de manœuvre (règle d'or, déficits).

Pour la CFTC il faut revaloriser l'ensemble de la catégorie C rongée par le SMIC, mais aussi la catégorie B (le Nouvel espace Statutaire NES n'est plus suffisant) ainsi que la catégorie A notamment en améliorant le GRAF (grade à accès fonctionnel). Il faut fluidifier les carrières et favoriser la promotion interne.

En termes de rémunération il faut stopper le gel du point d'indice, il en va de notre pouvoir d'achat, mais aussi de l'avenir de la Fonction Publique qui doit rester attractive.

En matière indemnitaire, une part plus importante des primes doit être prise en compte dans le régime additionnel de la Fonction Publique (RAFP) et il faut encourager les retraites complémentaires comme notamment la PREFON.

En période de chômage il ne faut plus allonger la durée d'activité (41,5 annuités et départ à 62 ans, cela suffit!), les jeunes sans emploi doivent, dans toute leur diversité, pouvoir accéder à la Fonction publique.

Aussi, conscients de la conjoncture économique actuelle, nous sommes favorables à l'établissement d'un calendrier, d'un échelonnement de la revalorisation du point d'indice (incontournable) et des mesures indiciaires.

Les trois versants de la Fonction Publique devront avoir ou trouver les moyens d'appliquer ces mesures.

9 réunions sont déjà programmées :

Bilan de l'évolution générale des rémunérations 17/10/12,

Bilan des fusions de corps 22/11/12,

Bilan de la politique indiciaire 23/11/12,

Politique indemnitaire 29/11/12,

Mobilité au sein de la Fonction Publique et dispositifs d'attractivité territoriale 5/12/12,

Bilan des mesures catégorielles 14/12/12,

Mobilité au sein de la Fonction publique et déconcentration des actes de gestion 19/12/12,

Parcours professionnels 24/01/12

Action sociale et protection sociale complémentaire.28/01/13.